

Décision n° 2017-50 du 21 février 2017

Portant habilitation à l'enregistrement du service fait dans le logiciel SIREPA

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 et suivants et R.131-27 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu la décision n°2017-18 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoir du directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;

Considérant que le logiciel budgétaire et comptable SIREPA permet un enregistrement informatique des bons de commande et services faits,

DECIDE

Article 1

Habilitation est donnée à Mesdames et Messieurs :

- Quynh Ly HOANG, assistante de direction auprès de la direction générale ;
- Nathalie MONTEIRO, assistante de direction auprès du secrétariat général ;
- Annelise QUIRET, assistante administrative et de logistique auprès du secrétariat général ;
- Rachid AKANNI, assistant administratif et de logistique auprès du secrétariat général ;
- Cécilia POIAGHI, assistante de direction auprès du département des ressources humaines ;

- Frédérique FROMENTIN, chargée de formation auprès du département des ressources humaines ;
- Carole FREOA, chargée de formation auprès du département des ressources humaines ;
- Laurence BEYHURST, chargée de formation auprès du département des ressources humaines ;
- Kamel BELLOUNIS, chargé de l'exécution budgétaire auprès du département des systèmes d'information ;
- Claire BORDELET, assistante de direction auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Sébastien BEAUJOUAN, chargé de la logistique auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Patrick LE GAC, chargé de la logistique auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- François CHAIDOME, chargé de la logistique auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Thierry GUDEWIEZ, responsable de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Frédéric MORVAN, responsable de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Fabienne AZARA, chargée de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Valérie BERARD, chargée de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Frank HARDY, chargé de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Pascale LE GALL, chargée de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Cindy RAULT, chargée de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Emmanuelle NONNOTTE, chargée de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Aurélie BASTIN, chargée de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Philippe MIRABEL, chargé de l'exécution budgétaire auprès du département des finances, contrats et logistique ;
- Chantal RONARC'H, chargée de gestion administrative et budgétaire auprès de la mission communication ;
- Samia BOULEKNAKER, chargée du suivi administratif et logistique des actions de communication événementielle auprès de la mission communication ;
- Véronique CLEBSATTEL, assistante de direction auprès de la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;
- Nadia PEREZ, assistante de direction auprès de la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;
- Dominique HAUW, assistante de direction auprès de la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;
- Danielle TARI, chargée de formation auprès du centre de formation de Montpellier, rattaché à la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;

- Sandrine FURA, chargée de formation auprès du centre de formation de Montpellier, rattaché à la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;
- Stéphane DE ASCENSAO, chargé de formation auprès du centre de formation de Montpellier, rattaché à la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;
- Alhem MOKHTARI, chargé de formation auprès du centre de formation de Montpellier, rattaché à la direction de la recherche, expertise et développement des compétences ;
- Eugénie PARROT-LAMICHE, assistante de direction auprès de la direction de l'appui aux politiques publiques ;
- Marine ARNAUD, chargée de programmation et des partenariats auprès de la direction de l'appui aux politiques publiques ;
- Sylvie COLLIN, assistante de direction auprès du département des milieux marins ;
- Marie-Line TANGUY, assistante de direction auprès du département des milieux marins ;
- Abouharia ALI AHAMADA, assistante de direction auprès de la direction du contrôle des usages ;
- Isabelle BOSSARD, chargée de gestion du budget et des ressources humaines auprès de la direction des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoriaux ;
- Patricia CROZON, assistante de direction auprès de la direction des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoriaux ;
- Sylvie ANDRE, cheffe du service administration, finances et logistique auprès de la direction régionale « Grand-Est » ;
- Hélène REGNAUT, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction régionale « Grand-Est » ;
- Olivier EYRAUD, chef du service administration, finances et logistique auprès de la direction régionale « Bourgogne – Franche-Comté » ;
- Brigitte GELOT, chargée de gestion financière, comptable et logistique auprès de la direction régionale « Bourgogne – Franche-Comté » ;
- Delphine LE BOZEC, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction régionale « Centre – Val-de-Loire » ;
- Thierry GIREL, assistant de direction et chargé de gestion en ressources humaines auprès de la direction régionale « Centre – Val-de-Loire » ;
- Déborah FONTANIER, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction régionale « Nouvelle-Aquitaine » ;
- Pascale TETE, cheffe du service administration, finances et logistique auprès de la direction régionale « Nouvelle-Aquitaine » ;
- Zaïma BOURAHLA, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction régionale « Auvergne – Rhône-Alpes » ;
- Anne AESCHIMANN, cheffe du service administration, finances et logistique auprès de la direction régionale « Auvergne – Rhône-Alpes » ;
- Gisèle TRAMBLAIS, chargée de gestion en ressources humaines auprès de la direction régionale « Occitanie » ;
- Sophie BOUIS, assistante de direction auprès de la direction régionale « Occitanie » ;
- Marie-Claire LOPEZ, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction régionale « Occitanie » ;
- Patricia BRANCOURT, chargée de gestion en ressources humaines auprès de la direction régionale « Occitanie » ;
- Isabelle MACCARY, cheffe du service administration, finances et logistique auprès de la direction interrégionale « Provence-Alpes-Côte-D'azur – Corse » ;

- Sonia DOS SANTOS, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction interrégionale « Hauts-de-France – Normandie » ;
- Anne LEPRIEUR, chargée de gestion administrative auprès de la direction interrégionale « Hauts-de-France – Normandie » ;
- Nelly LANDRY-GARNIER, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction interrégionale « Bretagne – Pays-de-la-Loire » ;
- Martine MENARD, chargée de gestion financière et logistique auprès de la direction interrégionale « Bretagne – Pays-de-la-Loire » ;

à l'effet de constater :

- L'enregistrement du service fait au moyen du logiciel SIREPA ;
- L'enregistrement de la certification du service fait au moyen du logiciel SIREPA, au vu de la signature du directeur ou chef habilité à la certification du service fait dans la direction ou le service concerné.

Article 2

La présente décision abroge les décisions n°2017-23bis et 2017-23ter du 2 février 2017 portant habilitation à l'enregistrement du service fait dans le logiciel SIREPA.

Article 3

La présente décision prend effet le 2 février 2017.

Article 4

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence française pour la biodiversité, dans l'onglet « Agence » et dans la rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Le directeur général de l'AFB,
Par délégation,
La secrétaire générale

Sophie GRAVELLIER



Voies et délais de recours : « Le destinataire de la présente décision qui désire la contester peut directement saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois de sa notification.

Il peut également, dans ce même délai, saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique, le supérieur de l'auteur de la décision. Ceux-ci disposeront d'un délai de deux mois pour lui répondre. En cas de rejet exprès ou implicite de la demande - la décision naît dans ce cas du silence gardé par l'administration pendant un délai de deux mois - le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et l'autre rejetés. »